



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Département des Etudes Economiques et de la Monnaie

Direction de la Recherche et de la Statistique
Service de la Balance des Paiements

**ELEMENTS METHODOLOGIQUES D'ELABORATION DE LA BALANCE DES
PAIEMENTS EN TERMES DE TRANSACTIONS DANS LES ETATS MEMBRES
DE L'UEMOA**



Avril 2008



La balance des paiements récapitule l'ensemble des transactions réelles et financières entre les résidents et les non-résidents. A cet égard, elle constitue un instrument indispensable à la connaissance de l'activité économique des Etats membres de l'UEMOA. Son analyse permet d'apprécier notamment l'orientation et les performances globales et sectorielles des économies, ainsi que l'importance des efforts d'ajustement requis pour atteindre ou maintenir la viabilité financière extérieure. La balance des paiements est également un outil d'analyse et d'évaluation de la stabilité du système financier et un instrument indispensable à la formulation et au suivi de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Dans les Etats membres de l'UEMOA, la procédure de confection des statistiques de balance des paiements est inspirée des normes internationales, en particulier la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements publiée par le Fonds Monétaire International en 1993. En effet, à la suite de cette édition, la BCEAO a révisé en 1996 son dispositif de collecte et d'établissement des balances des paiements des Etats membres de l'UEMOA pour le rendre conforme aux mutations de l'environnement financier et aux exigences des standards internationaux. Cette réforme a privilégié la recherche de l'amélioration de la qualité des agrégats et des interrelations entre les secteurs économiques, ainsi que le renforcement de la fiabilité des données calculées.

Le présent document constitue un recueil des modalités pratiques d'élaboration des statistiques annuelles de la balance des paiements dans les Etats membres de l'UEMOA.

I. APPERCU DU CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

Le cadre institutionnel et réglementaire d'élaboration de la balance des paiements au sein des Etats membres de l'Union est précisé par le Règlement N°R09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA.

Selon l'article 1 de l'annexe 3 dudit Règlement, **la Banque Centrale est chargée de l'élaboration des comptes extérieurs** des Etats membres de l'UEMOA. En conséquence, les résidents doivent, sous peine de sanctions, rendre compte à la BCEAO, de toutes les opérations effectuées avec le reste du monde.

Au plan national, **le Comité de balance des paiements** est l'organe de validation des comptes extérieurs. Ce Comité, présidé par le Ministère chargé des Finances et dont le secrétariat est assuré par la Direction Nationale de la BCEAO, comprend notamment des représentants de la l'Institut National de la Statistique, des Ministères chargés du commerce, de la Poste et de Télécommunications, de la Direction chargée des finances extérieures, de la Direction chargée de la dette extérieure et de la Direction des Douanes. Il arrête annuellement les statistiques de balance des paiements et de la position extérieure globale.

Les comptes extérieurs sont actuellement produits annuellement, avec un délai maximum d'un an après la fin de l'année sous-revue. Ils sont publiés pour chacun des Etats membres de l'Union sur support papier et sur le site Internet de la Banque. Ils sont également transmis au FMI pour publication.

Une balance des paiements régionale pour l'UEMOA est produite pour permettre de mieux appréhender les performances de l'Union en matière de paiements extérieurs. L'élaboration de cette balance des paiements régionale vise à prendre en compte la spécificité de l'union monétaire, en neutralisant les échanges commerciaux et financiers intra-communautaires.

II. CONFECTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS DES ETATS

2.1 – Dispositif de collecte des données

Les méthodologies de collecte et de traitement des données utilisées par la BCEAO sont conformes aux principes et règles édictés par la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements publiée en 1993. Elles s'appuient également sur le Guide pour l'établissement de la balance des paiements et le Précis de la balance des paiements, parus respectivement en 1995 et 1997, pour compléter le Manuel.

2.1.1 - L'enquête annuelle

Les données sont collectées à partir d'une enquête annuelle auprès des principaux opérateurs économiques ayant des relations avec l'extérieur, en l'occurrence les entreprises, les banques, divers organes de l'Etat et les institutions internationales.

En raison de l'impossibilité d'un recensement exhaustif, un échantillonnage est effectué sur la base de l'existence de relations avec l'extérieur et de la taille de l'entreprise. Cette pratique est utilisée dans tous les Etats membres de l'Union à l'exception de la Guinée-Bissau où l'enquête couvre pratiquement l'ensemble des entreprises en raison de la taille restreinte du tissu économique. L'échantillon initial, consigné sur un registre informatisé, est régulièrement mis à jour sur la base de la consultation de l'annuaire téléphonique, de la Centrale des Bilans, des publications des actes notariés sur la vie des entreprises ou de toute autre base de données.

Les entreprises industrielles et commerciales du pays sont soumises au questionnaire ECI (cf. annexe 3) accompagné d'une note technique à l'intention des déclarants. Ce questionnaire récapitule pour l'année civile concernée :

- les flux, décrivant les transactions effectuées au cours de l'année, qui vont alimenter directement les rubriques correspondantes de la balance des paiements ;
- les rubriques de stocks (encours), qui vont alimenter la Position Extérieure Globale et la balance des paiements par comparaison avec les stocks correspondants de la période précédente (variation d'encours).

Certaines entités ayant un caractère particulier (transactions essentiellement sur services) sont soumises à une enquête spéciale. Elles sont regroupées en catégories à l'intention desquelles différents questionnaires appropriés sont confectionnés. Dans ce cadre, il peut être cité, entre autres, les administrations, les ambassades, les hôpitaux, les cliniques, les compagnies aériennes, les sociétés immobilières, les agences de voyages, les notaires, etc.

La collecte des données concerne également celles relatives aux transactions des organismes internationaux (ASECNA, IRD, BOAD, Commission de l'UEMOA, BCEAO Siège). Ces informations sont recueillies par le Siège de la BCEAO, dépouillées et transmises à chaque pays, en vue de leur imputation en balance des paiements.

Les questionnaires sont adressés à fin mars de chaque année aux déclarants. Certains d'entre eux ont pris des dispositions internes pour anticiper la demande, en intégrant dans leur système comptable des indicateurs permettant de collecter les données requises à temps réel. La collecte d'informations, qui devrait être achevée à fin juin pour permettre les travaux de contrôle, de calcul et d'analyse, se prolonge souvent, rallongeant les délais de production des statistiques.

2.1.2 - Autres Sources d'information

Les informations recueillies au moyen de l'enquête annuelle sont complétées par les données collectées auprès d'autres sources, notamment les services publics, le système bancaire et les organismes internationaux.

Ainsi, les informations provenant des Services de la Douane (statistiques du commerce extérieur), de l'Institut National de la Statistique (données sur les ressources et les emplois du PIB, transactions extérieures effectuées par le canal du secteur informel), de la Direction de la dette extérieure et de l'investissement, ainsi que des structures d'appui à l'investissement privé au niveau national, sont exploitées.

La source bancaire fournit des renseignements utiles sur la contrepartie des règlements effectués par l'entremise des banques. Les statistiques bancaires sont obtenues à partir des documents ci-après :

- états comptables qui permettent de reconstituer les variations des avoirs et engagements extérieurs du secteur bancaire (DEC 2000) ;
- questionnaires spécifiques aux banques sur leurs transactions extérieures ;
- transactions extérieures, avoirs et engagements de la Banque Centrale.

Des rapprochements sont alors effectués par les agents chargés de l'élaboration de la balance des paiements avec les états des règlements effectués pour le compte de la clientèle des banques.

Par ailleurs, les informations publiées par les organismes internationaux, tels que la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) fournissent des indications sur les mouvements de capitaux publics et privés, ainsi que l'aide non remboursable.

2.2 - Traitement des données

En vue de permettre la gestion et l'exploitation des données collectées, la BCEAO a conçu une application informatique. Les fonctionnalités de cette application permettent, entre autres, de gérer les divers types de documents, notamment les réponses des entreprises et de procéder à des consultations. Le calcul de la balance des paiements est donc automatisé et repose sur un système de gestion de base de données qui permet de lancer le dépouillement, le contrôle et la validation des informations.

2.2.1 - Contrôle des données collectées

A la réception des questionnaires, un examen critique permet de déceler les erreurs les plus grossières et les plus fréquentes relevées ci-après, avant la mise en œuvre des contrôles automatiques effectués à travers l'application informatique :

- montants déclarés à l'unité ou en millions ;
- rubriques servies pour des montants sans rapport avec l'activité du déclarant ;

- répartition des montants en fonction de l'origine géographique ;
- mauvaise classification manifeste.

L'application effectue automatiquement un certain nombre de contrôles lors de la saisie ou de la modification de certains types de questionnaires. Ces contrôles ont trait, en particulier, à la comparaison entre les montants enregistrés pour une rubrique donnée d'une année à une autre, afin de déceler les variations importantes, à l'équilibre comptable des questionnaires et à la cohérence entre les valeurs figurant dans des rubriques ayant un lien logique entre elles. A l'issue de la vérification des questionnaires, des états rectificatifs transmis à la BCEAO par les déclarants à l'origine des données erronées, permettent de corriger les anomalies.

2.2.2 - Contrôle des résultats

Tout comme les données individuelles, les données agrégées sont également contrôlées. A titre illustratif, les flux de revenus des investissements doivent avoir un rapport avec les stocks correspondants afin de ne pas faire ressortir des taux de rendement invraisemblables.

Par ailleurs, les Services de la BCEAO s'assurent de la cohérence des données de la balance des paiements et de la position extérieure globale avec les autres séries statistiques disponibles, notamment la dette extérieure, le Tableau des Opérations Financières des Etats et les statistiques monétaires.

2.2.3 – Traitement des données du commerce extérieur

Les transactions sur les biens sont évaluées au prix du marché. En outre, les exportations et importations sont enregistrées franco à bord (FAB), c'est-à-dire que le coût du transport au-delà du port de sortie n'est pas inclus dans la valeur des biens. En général, les importations sont comptabilisées par la douane sur la base « coûts, assurances et fret » (C.A.F.). Les Services de la BCEAO procèdent à une estimation des importations sur la base F.A.B., en se fondant sur les coûts moyens de transport et d'assurance. Le fret et l'assurance sont alors reclassés dans les services. A ce jour, le taux retenu pour chacun des pays membres de l'Union varie entre 15% et 29%, les pourcentages les plus élevés étant ceux appliqués aux importations des pays enclavés, en raison des frais supplémentaires liés aux opérations de transit des marchandises dans les autres pays.

Les statistiques du commerce général font ensuite l'objet d'ajustements du champ couvert, qui permettent d'intégrer en balance des paiements les statistiques sur le commerce non contrôlé, notamment les échanges commerciaux effectués par le canal du secteur informel. Plusieurs méthodes d'estimation, telles que celles basées sur les mouvements de billets, sont utilisées pour évaluer le commerce non contrôlé.

Des ajustements chronologiques sont également effectués sur les statistiques du commerce général, pour corriger le décalage entre la période de transfert de propriété et le passage effectif des marchandises à la frontière douanière, la pratique commerciale autorisant des avances ou paiements anticipés sur les exportations ou les importations.

Enfin, des ajustements d'évaluation sont effectués. Ils visent à corriger les différences entre les prix officiels et les prix du marché local. Dans ce cadre, les déclarations des opérateurs économiques servent de base à partir de laquelle des corrections sont apportées aux exportations et aux importations officielles.

III. CONFECTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS REGIONALE

La balance des paiements régionale de l'UEMOA est établie au Siège de la BCEAO à partir des balances des paiements des Etats membres. Elle obéit aux mêmes principes que ceux d'une balance nationale, en particulier, la notion de résidence. En vertu de ce principe qui exclut du champ des comptes extérieurs les transactions entre les résidents d'un même espace économique, les échanges entre deux pays membres de l'UEMOA ne peuvent être enregistrés dans la balance régionale. Par ailleurs, les institutions communautaires, considérées comme des non-résidents de chacun des Etats membres pour l'établissement des balances des paiements nationales, sont des résidents au titre de la balance des paiements régionale.

Au plan pratique, les questionnaires adressés aux agents économiques dans le cadre de l'élaboration de la balance des paiements prévoient la répartition entre l'UEMOA, la France et le reste du monde, des montants à inscrire au crédit et au débit des différentes rubriques. Cette structure des questionnaires permet d'exclure les échanges intra-UEMOA et d'établir l'état des transactions entre un Etat donné de l'Union et le reste du monde.

L'agrégation de ces balances des paiements extra-UEMOA constitue la première étape du processus de calcul de la balance des paiements régionale. Les données obtenues font par la suite, l'objet d'ajustement afin, d'une part, de corriger les asymétries et, d'autre part, d'intégrer les transactions de la Banque Centrale non-réparties, notamment celles concernant l'or monétaire, les avoirs en devises centralisés et les dépôts des institutions internationales et banques étrangères.

Pour réduire les asymétries relevées dans les statistiques portant sur les échanges intra-communautaires, il a été mis en place au sein de l'UEMOA une Cellule sous-régionale chargée de la réconciliation des données du commerce intra-UEMOA. Les missions de cette Cellule, composée des Comités nationaux de balance des paiements, de la BCEAO et de la Commission de l'UEMOA, sont centrées sur le rapprochement des statistiques relatives aux échanges intra-UEMOA et l'analyse des méthodes d'évaluation du commerce informel transfrontalier. Ses travaux qui ont démarré en 2007 permettent notamment d'établir la matrice des échanges intra-communautaires de biens, corrigée des asymétries, prise en compte dans la confection des balances des paiements nationales et régionale.

IV. PRESENTATION DES PRINCIPAUX TABLEAUX ELABORES

La BCEAO établit un état de balance des paiements selon les recommandations contenues dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements publiée par le FMI. Cette présentation, qui retrace les différentes composantes standards, permet de faire ressortir les avoirs de réserve au sens strict du terme (Or monétaire, DTS, Position de réserve au FMI).

Toutefois, pour les besoins de ses analyses, la BCEAO élabore une balance des paiements qui fait ressortir les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires en dessous de la ligne. Suivant cette présentation, appelée « balance des paiements optique BCEAO », les avoirs et engagements extérieurs de la Banque Centrale et des banques sont retirés du compte d'opérations financières et reclassés au bas de la balance des paiements.

La position extérieure globale, qui retrace l'état de l'encours des avoirs et des engagements monétaires et financiers d'une économie vis-à-vis du reste du monde à une date donnée, est également présentée.

Les pays de l'UEMOA utilisent le franc CFA pour tenir leurs statistiques. Les principales rubriques

de la balance des paiements, selon la nomenclature standard, se présentent comme ci-après :

4.1 - Compte des transactions courantes

Sont incluses dans le compte des transactions courantes, toutes les transactions portant sur des valeurs économiques (autres que des actifs financiers) entre entités résidentes et non-résidentes. Les contreparties des valeurs économiques courantes qui sont fournies ou acquises sans réciprocité y sont également inscrites. Les grandes subdivisions (postes) sont les biens, les services, les revenus et les transferts courants.

- les biens sont classés en 5 catégories distinctes :
 - marchandises générales : cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est établie à partir des statistiques douanières sur lesquelles certains ajustements (champs, valeur, déduction du fret du montant des importations, etc.) sont effectués ;
 - biens importés ou exportés pour transformation : il s'agit des travaux de transformation sur les biens, tels que le raffinage de pétrole ou le traitement des produits textiles ;
 - réparation de biens : il s'agit des activités de réparation comportant un travail effectué par des résidents sur des biens meubles appartenant à des non-résidents, tels que les navires et les avions ;
 - achats de biens dans les ports par les transporteurs : il s'agit notamment des achats de biens à l'étranger (carburants, approvisionnements) par des transporteurs résidents ;
 - or non monétaire : il s'agit de l'or non détenu comme avoir de réserve par les Autorités monétaires.
- les services sont répartis en 11 postes :
 - Transports ;
 - Voyages ;
 - Services de communication ;
 - Services de bâtiment et travaux publics ;
 - Services d'assurance ;
 - Services financiers ;
 - Services d'informatique et d'information ;
 - Redevances et droits de licence ;
 - Autres services aux entreprises ;
 - Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs ;

- Services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.
- les revenus sont définis comme étant la rémunération des facteurs de production. Ce poste englobe la rémunération des salariés sous toutes ses formes ainsi que le revenu des investissements. La rubrique "revenu des investissements" enregistre les revenus que les entités résidentes retirent de la propriété d'avoirs financiers étrangers et vice-versa. Elle se subdivise en 3 catégories :
 - revenu des investissements directs ;
 - revenu des investissements de portefeuille ;
 - revenu des autres investissements.
- les transferts courants se répartissent en deux catégories sectorielles : les administrations publiques et les autres secteurs. Ceux des administrations publiques comprennent les aides non remboursables en espèces ou en nature reçues des autres administrations publiques ou des organisations internationales. Les transferts courants privés sont essentiellement constitués des envois de fonds des travailleurs et des dons des ONG. Les transferts courants, contrairement à toutes les précédentes éditions du Manuel de la balance des paiements, sont distingués des transferts de capital inclus dans le compte de capital.

4.2 - Compte de capital et d'opérations financières

Il a deux principales composantes :

- le compte de capital correspondant au compte de capital du Système de Comptabilité Nationale (SCN) ;
- le compte d'opérations financières équivalant au compte financier du SCN.

Le compte de capital regroupe les transferts de capital qui comprennent les remises de dettes, les dons en biens d'équipement ou destinés à en acquérir et les acquisitions ou cessions d'actifs non financiers non produits (achats de brevets, licences, achats d'immeubles par les ambassades).

Les principales composantes du compte d'opérations financières sont :

- les investissements directs qui comprennent les opérations financières effectuées par une entité appelée investisseur direct, lequel vise un intérêt durable tel la rentabilité ou le développement futur de l'entreprise qui reçoit l'investissement et détient, dans cette optique, au moins 10% des actions ou des droits de vote ;
- les investissements de portefeuille qui regroupent tous les investissements internationaux réalisés sous forme d'acquisition de titres de participation ou de titres de créances, autres que ceux déjà recensés dans les investissements directs et dans les réserves (moins de 10% des actions) ;
- les autres investissements, constitués d'une catégorie fonctionnelle résiduelle où sont recensées toutes les autres opérations sur les actifs et passifs non classées dans les investissements directs, les investissements de portefeuille et les réserves, notamment les crédits commerciaux, les prêts ou emprunts, les utilisations des crédits du FMI, la monnaie fiduciaire et les dépôts ;

- les avoirs de réserve, constitués d'avoirs extérieurs à la disposition immédiate et sous le contrôle effectif des autorités monétaires et qui permettent à celles-ci de financer directement les déséquilibres des paiements, de réguler indirectement l'ampleur de ces déséquilibres au moyen d'interventions sur le marché des changes pour influencer sur le cours de la monnaie nationale et de parer à d'autres besoins.

4.3 - Le financement exceptionnel

Le financement exceptionnel comprend notamment les remises de dette, les conversions de créances en prises de participation, et les transactions liées à la restructuration de la dette (rééchelonnement de dettes existantes, accumulation d'arriérés de paiement extérieurs et leur remboursement). Le financement exceptionnel est repris pour mémoire dans les tableaux présentés, étant donné que les opérations y afférentes sont déjà prises en compte dans les différentes rubriques de la balance des paiements.

4.4 – Position extérieure globale

La position extérieure globale est un état statistique qui fournit, à une date donnée, la valeur et la composition du stock des actifs financiers d'une économie ou de ses créances sur le reste du monde, ainsi que la valeur et la composition du stock de ses engagements envers le reste du monde.

Contrairement à la balance des paiements qui retrace des flux, la position extérieure globale est un relevé en termes de stocks. Elle reprend les composantes types du compte d'opérations financières de la balance des paiements en avoirs et en engagements.

Les variations des postes de la position extérieure globale entre l'année n et n-1 sont expliquées par les flux enregistrés à l'année n aux rubriques correspondantes dans la balance des paiements et par diverses opérations relatives à des réévaluations et reclassements. Ces opérations portent notamment sur les variations dues aux prix, celles dues aux taux de change, les fluctuations dues à l'allocation / l'annulation de DTS, à la monétisation / démonétisation de l'or, ainsi que les reclassements d'investissements de portefeuille en investissements directs dès lors que la participation au capital social atteint le seuil de 10 %.

Annexe 1 : Récapitulatif des tâches relatives à l'établissement de la balance des paiements annuelle (année n)

<i>Tâches</i>	<i>Responsable</i>	<i>Périodes de réalisation</i> ¹	<i>Observations</i>
Collecte des données : envoi des questionnaires relatifs aux transactions extérieures sur un échantillon d'entreprises industrielles et commerciales ainsi qu'à certaines entités à caractère spécial (compagnies aériennes, hôpitaux, hôtels, agences de voyages, etc).	Directions Nationales de la BCEAO	Mars-Avril (année n+1)	Questionnaires ou lettres de demandes de renseignements
Demande d'informations aux organismes internationaux et régionaux (BCEAO-Siège, Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA, ASECNA, Commission UEMOA, BOAD, IRD, URTNA).	BCEAO-Siège et Directions Nationales	avril-mai (année n+1)	
Réception des questionnaires et contrôles de vraisemblance. Dans le même temps, relance des entreprises n'ayant pas répondu.	Directions Nationales	juin-juillet (année n+1)	
Dépouillement et analyse des statistiques douanières du commerce extérieur publiées par les Instituts nationaux de Statistiques.	Directions Nationales	juin-juillet (année n+1)	
Dépouillement des données reçues des organismes régionaux (DEC 2000 des banques, situation de la BCEAO, Commission de l'UEMOA, ASECNA, etc.) et transmission aux Directions Nationales.	BCEAO-Siège	juin-juillet (année n+1)	
Dépouillement des données des Administrations Publiques (données sur la dette extérieure, Ministère du Tourisme).	Directions Nationales	juin-juillet (année n+1)	
Exploitation d'autres sources d'informations (Rapport PNUD et rapprochement de la situation d'exécution du Budget d'Investissement, Rapport BRI, etc.).	Directions Nationales	juin-juillet (année n+1)	

1 Ces périodes sont approximatives et peuvent varier d'une Direction Nationale à une autre

Tâches	Responsable	Périodes de réalisation	Observations
Ajustements de valeurs, de champ couvert et de chronologie des listings officiels du commerce extérieur.	Directions Nationales et Siège	juillet -septembre (année n+1)	- listings douaniers du commerce extérieur ; - enquête sur les grands produits ; - importations des missions diplomatiques ; - billets externes ; - travaux de la Cellule sous-régionale.
Saisie dans l'application de la balance des paiements en termes de transactions, des questionnaires de l'enquête générale, des enquêtes particulières, ainsi que de toutes les données qui ont fait l'objet de dépouillement préalable ou de centralisation.	Directions Nationales	juin-octobre (année n+1)	Saisie au fur et à mesure de la réception des données.
Edition des questionnaires et contrôle des saisies et divers ajustements.	Directions Nationales	juin-octobre (année n+1)	Au fur et à mesure de la saisie.
Centralisation des questionnaires et calcul de la balance des paiements.	Directions Nationales	octobre (année n+1)	
Réconciliation des données de la balance des paiements et des statistiques monétaires.	Directions Nationales	octobre (année n+1)	
Analyse et commentaires des résultats de la balance des paiements.	Directions Nationales	octobre-novembre (année n+1)	
Transmission du rapport provisoire de la balance des paiements au Siège pour observation.	Directions Nationales	novembre-décembre (année n+1)	
Prise en compte des observations du Siège.	Directions Nationales	Décembre (année n+1)	
Convocation et tenue de la réunion du Comité National de balance des paiements pour adoption du rapport définitif de la balance des paiements.	Directions Nationales	Décembre (année n+1)	
Procès-verbal de la réunion du Comité et envoi au Siège.	Directions Nationales	décembre(n+1)-janvier (n+2)	
Edition et diffusion des rapports définitifs de balance des paiements des Etats.	Directions Nationales et Siège	janvier-février (année n+2)	
Elaboration de la Balance des paiements régionale.	BCEAO-Siège	janvier-avril (année n+2)	

Annexe 2 : Liste des questionnaires

Libellés	Codes
Aéroports	APO
Agences de location de véhicules	ALV
Agences de publicité	PUB
Agences de voyages	AVO
Agences et sociétés immobilières	ASI
Banques	BQE
Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO -Siège)	
Bureaux des droits d'auteurs	BDA
Bureaux d'études	BET
Caisses nationales de sécurité sociale	CSS
Secrétariat Général de la Commission bancaire de l'UEMOA	
Commission de l'UEMOA	
Compagnies aériennes étrangères	CAE
Compagnies aériennes nationales	CAN
Compagnies d'assurances	CAS
Compagnies d'électricité	ELC
Compagnies maritimes nationales	CMN
Consignataires (opérations pour le compte des armateurs étrangers)	CSG
Consignataires et transitaires (opérations pour leur propre compte)	COT
Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA)	
Dette extérieure publique	DEX
Ecoles inter-états	ECO
Entreprises commerciales et industrielles	ECI
Fédérations sportives	FDR
Hôpitaux et cliniques	HCL
Hôtels	OTL
Loteries nationales	LOT
Ministère de l'Economie et des Finances	MEF
Ministère du Commerce	MCO
Ministère du Tourisme	MTO
Missions chargées de l'organisation des pèlerinages	PLS
Missions religieuses et organismes de bienfaisance	MIR
Notaires	NOT
Organisations Non Gouvernementales	ONG
Organismes de Postes et Télécommunications	OPT
Organismes internationaux non financiers	OIF
Institut de Recherche pour le Développement (IRD))	
Paierie de France	PAI
Ports	POR
Radios et télévisions	RTV
Représentations diplomatiques à l'étranger	ORD
Représentations diplomatiques étrangères	RDE
Société des chemins de fer	SCF
Sociétés cinématographiques	CIN
Sociétés minières	SMI
Transporteurs routiers	TRO
Universités et grandes écoles	UGE
Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales d'Afrique (URTNA)	URT

Annexe 3 : Spécimen du questionnaire des Entreprises Commerciales et Industrielles (ECI)

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Cadre réservé à la BCEAO

Agence Principale de

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Code Pays :

Code Agent éco.:

BALANCE DES PAIEMENTS DU

ANNEE

QUESTIONNAIRE AUX ENTREPRISES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Tél. : Fax :

Nom du correspondant dans l'entreprise :

Tél. : Poste :

Conformément à , les entreprises sont tenues de communiquer à la Banque Centrale les renseignements nécessaires à l'établissement de la balance des paiements.

La même loi garantit, en outre, le respect du caractère anonyme et confidentiel des renseignements recueillis, qui ne seront utilisés qu'à des fins de balance des paiements.

Les indications ci-dessous sont destinées à faciliter l'interprétation du questionnaire.

Union Economique et Monétaire

Ouest Africaine :

Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.

Autres pays :

Tous les pays autres que la France et les autres Etats de l'UEMOA, y compris les organismes internationaux (notamment BIRD, AID, BEI, SFI, BAD).

Partie I du questionnaire :

enregistre les transactions réalisées avec des non-résidents au cours de la période sous revue.

Partie II du questionnaire :

correspond aux soldes des comptes de bilan, vis-à-vis de l'extérieur, en fin de période.

Partie III du questionnaire :

recense les transferts reçus de l'étranger et émis vers l'étranger au cours de la période sous revue.

Partie IV du questionnaire :

retrace les investissements directs et de portefeuille de l'étranger dans votre entreprise et/ou ceux de votre entreprise à l'étranger, les résultats qui s'y rapportent, ainsi que les données relatives aux salaires et à l'effectif du personnel.

N.B : Participations, dotations, emprunts, crédits : *ne déclarer que les encours de fin de période résultant des opérations effectivement réalisées durant l'année, quelle que soit la date des contrats, des ouvertures de crédit ou des souscriptions de capital.*

Service à contacter à la BCEAO : Etudes et Statistiques

A, le

Postes :

Signature

A retourner avant le :

Code économique	I / TRANSACTIONS REALISEES AU COURS DE L'ANNEE	DEPENSES			
		France	Autres Etats UEMOA	Autres pays	Total
3 1 1 0	Importations (C.A.F.)
3 2 0 8	dont fret
3 2 5 5	Assurances
3 2 3 9	Frais de mission à l'étranger
3 2 4 5	Services de communication
3 2 4 9	Services de bâtiment et travaux publics
3 2 5 6	Assurances, autres que sur marchandises, payées à l'étranger.
3 2 6 0	Services financiers (commissions)
3 2 6 2	Services d'informatique et d'information
3 2 6 6	Droits d'utilisation de licences, marques et brevets
3 2 7 0	Négoce international
3 2 7 3	Services de consultance, d'audit, de conseil et de publicité
3 3 1 0	Salaires payés au personnel non résident
3 3 3 2	Bénéfices et dividendes versés aux investisseurs directs (1)
3 3 3 4	Intérêts versés à des entrepr. affiliées et/ou aux investiss. directs.
3 3 4 4	Bénéfices et dividendes versés aux autres actionnaires.....
3 3 5 4	Intérêts payés sur titres d'emprunt
3 3 7 4	Autres intérêts versés
3 3 9 2	Versements aux caisses de retraite
3 4 8 0	Acquisitions de licences, marques et brevets
	Autres opérations (veuillez détailler sur papier libre)
	II / ENCOURS EN FIN D'ANNEE	ACTIF			
	Titres de participation et de placement (actions) étrangers détenus
8 5 3 5	Créances sur les filiales (2).....
8 5 8 5	Créances sur les investisseurs directs (2)
8 6 2 4	Obligations et autres titres d'emprunt étrangers détenus
8 6 3 4	Instruments des marchés monétaires étrangers détenus
8 6 4 4	Produits financiers dérivés étrangers détenus
8 7 1 0	Crédits clients et avances aux fournisseurs
8 7 2 5	Prêts (à des non-affiliés)
8 7 3 4	Encaisses en devises et dépôts à l'étranger
8 7 4 6	Autres créances (veuillez détailler sur papier libre)
9 0 0 0 7	III / TRANSFERTS REÇUS DE L'ETRANGER

(en millions de francs CFA)

Code économique	I / TRANSACTIONS REALISEES AU COURS DE L'ANNEE	RECETTES			
		France	Autres Etats UEMOA	Autres pays	Total
2 1 1 0	Exportations de marchandises
2 2 4 5	Services de communication
2 2 4 9	Services de bâtiment et travaux publics
2 2 6 0	Services financiers
2 2 6 2	Services d'informatique et d'information
2 2 6 6	Droits d'utilisation de licences, marques et brevets
2 2 7 0	Négoce international
2 2 7 3 1	Autres services aux entreprises
2 2 7 3 2	Services de consultance, d'audit, de conseil et de publicité..
2 3 3 2	Bénéfices et dividendes reçus des filiales et succursales
2 3 3 4	Intérêts reçus d'entreprises affiliées et/ou de la maison-mère
2 3 5 4	Intérêts sur titres de créance (obligations, instr. marché monétaire)
2 3 7 4	Autres intérêts reçus
2 3 9 2	Indemnités d'assurance reçues de l'étranger
2 4 8 0	Cessions de licences, marques et brevets
	Autres opérations (veuillez détailler sur papier libre)
	II / ENCOURS EN FIN D'ANNEE	PASSIF			
	Participations de l'étranger dans le capital de votre société..
8 5 9 0	Dettes vis-à-vis des investisseurs directs (2)
8 5 4 0	Dettes vis-à-vis des filiales (2)
8 6 7 4	Obligations et autres titres d'emprunt détenus par des non-résidents.
8 6 8 4	Instruments du marché monétaire détenus par des non-résidents
8 6 9 4	Produits financiers dérivés détenus par des non-résidents....
8 7 6 0	Crédits fournisseurs et acomptes versés par les clients
8 7 7 5	Emprunts bancaires
8 7 9 6	Autres dettes (veuillez détailler sur papier libre)
9 0 0 0 8	III / TRANSFERTS EMIS VERS L'ETRANGER

(1) Investisseur direct : personne physique ou morale détenant au moins 10 % du capital social ou des droits de vote de l'entreprise faisant l'objet de l'investissement

(2) Comptes courants ou de liaison, prêts et avances

IV / AUTRES INFORMATIONS

(en millions de francs CFA)

FONDS PROPRES ET RESULTATS	Local	Etranger			Total
		France	Autres états UEMOA	Autres pays	
Répartition des fonds propres selon le pays de résidence des actionnaires au 31 décembre de la période sous revue .					
8 5 5 8 1 - Participations individuellement > 10% du capital de la société
8 6 6 4 - Participations individuellement < 10% du capital de la société:
8 5 5 8 2 Origine et montant des fonds reçus à titre de dotation au 31 décembre de la période sous revue
Vos résultats pour la période sous revue :					
9 0 0 0 1 - profits				
9 0 0 0 2 - pertes				
Affectation des résultats de la période sous revue :					
9 3 3 3 2 - distribués aux investisseurs directs (1)
9 3 3 4 4 - distribués aux autres investisseurs (1)
3 3 3 3 8 - non distribués
2 3 3 3 5 - pertes
TITRES ETRANGERS DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT (ACTIONS)		France	Autres états UEMOA	Autres pays	Total
8 5 0 6 Valeur des participations à l'étranger individuellement > 10% du capital des sociétés investies	
Résultats de ces sociétés pour la période sous revue :					
9 0 0 0 3 - profits
9 0 0 0 4 - pertes
Votre quote-part dans l'affectation de ces résultats au titre de la période sous revue :					
9 2 3 3 2 - distribués (2)
2 3 3 3 8 - non distribués
3 3 3 3 5 - pertes
8 6 1 4 Autres actions étrangères détenues (titres de placement.
2 3 4 4 Dividendes encaissés au cours de la période sous revue
Effectif du personnel employé					
9 0 0 0 5 dans le pays par origine
9 0 0 0 6 Masse salariale

(1) Les bénéfices et dividendes versés aux investisseurs directs et aux autres actionnaires déclarés à la page 2, lignes 3332 et 3344, sont ceux qui ont fait l'objet d'un règlement au cours de la période sous revue, au titre de l'affectation de résultats antérieurs à cette période.

(2) Les bénéfices et dividendes reçus des filiales déclarés à la page 3, ligne 2332, sont ceux qui ont fait l'objet d'un règlement au cours de la période sous revue, au titre de l'affectation de résultats antérieurs à cette période.

Notice technique à l'intention des déclarants

(Entreprises commerciales et industrielles)

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

ELABORATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

NOTICE TECHNIQUE À L'INTENTION DES DECLARANTS

La balance des paiements est un état statistique présenté sous forme comptable qui récapitule selon un schéma détaillé l'ensemble des transactions financières et non financières **entre les résidents d'un pays et les non-résidents** au cours d'une période déterminée.

C'est un instrument irremplaçable de la connaissance de l'activité économique d'un pays au même titre que les comptes nationaux, les statistiques monétaires ou la situation des finances publiques. Mesurant les échanges entre un pays et le reste du monde, c'est un indicateur fondamental d'aide à la décision pour les autorités économiques et monétaires.

Elle est élaborée par la Banque Centrale à partir des renseignements recueillis auprès des principaux agents économiques effectuant des échanges avec des non-résidents.

Ainsi le questionnaire ci-joint permet d'appréhender, pour les entreprises commerciales et industrielles, les transactions portant sur des marchandises, des services ou des revenus (intérêts, dividendes ...) réalisées au cours de l'année avec des non-résidents ainsi que les encours de créances et de dettes vis-à-vis des non-résidents en fin d'année. Les transferts émis et reçus par l'intermédiaire des banques résidentes associés à la variation de ces encours (calculée par comparaison avec ceux de l'année précédente) permettent d'assurer l'équilibre de l'ensemble du document.

Conçu de manière à couvrir l'ensemble de l'activité internationale de toutes sortes d'entreprises, ce questionnaire comprend des rubriques qui peuvent ne concerner que certaines d'entre elles. Les montants sont exprimés en millions de francs CFA.

Vous trouverez ci-après des indications destinées à faciliter l'interprétation du questionnaire. En cas de difficultés, toutefois, veuillez contacter le Service des Etudes et des Statistiques de la BCEAO, dont les coordonnées figurent sur la première page du questionnaire.

* * *

Résident : personne physique ou morale dont le centre d'intérêt principal est situé dans le pays.

Non-résident : personne physique ou morale dont le centre d'intérêt principal est situé à l'extérieur du pays.

I / TRANSACTIONS

- Importations / exportations de marchandises : toutes transactions sur biens meubles entre résidents et non-résidents ; ne pas omettre les importations suivies de réexportations (ou inversement) après transformation des biens (ex. exportation de pétrole brut et réimportation de pétrole raffiné, importation de tissu et réexportation sous forme de vêtements etc.).

- Frais de mission à l'étranger : dépenses d'hébergement, de restauration, de déplacement etc. engagées à l'étranger. Ne pas inclure le coût du transport entre le pays et le ou les pays étrangers.

- Services de communication : - frais de télécommunications réglés à des non-résidents ou recettes de télécommunications reçues des non-résidents, pour usage de réseaux, téléconférences, courrier électronique etc.

- frais d'acheminement de courrier et de colis réglés à des opérateurs non résidents ("carriers"), le cas échéant, recettes encaissées de non résidents.

- Services de bâtiment et travaux publics : travaux de construction et d'installation réalisés dans le pays par des entreprises étrangères (dépenses) ou à l'étranger par les entreprises résidentes du secteur BTP (recettes).

- Services financiers : commissions payées à des intermédiaires financiers étrangers (banques, courtiers...).

- Services d'informatique et d'information : dans les services d'informatique, ne pas inclure le matériel informatique ; les services d'information comprennent les services fournis par les agences de presse ou d'autres agences spécialisées ainsi que les abonnements aux journaux et périodiques.

- Négoce international : achat par un négociant résident d'un bien à un non-résident et revente ultérieure à un autre non-résident sans que le bien franchisse la frontière du pays du négociant.

- Autres services aux entreprises : commissions, rémunérations perçues de non-résidents pour fourniture de services spécialisés et techniques, notamment services de recherche et développement, d'architecture, d'ingénierie, de traduction et d'interprétation, etc....

- Intérêts payés sur titres d'emprunt : intérêts payés sur des obligations ou des billets de trésorerie émis par votre entreprise et détenus par des non-résidents.

- Intérêts reçus sur titres de créances : intérêts reçus sur des obligations, des billets de trésorerie, des certificats de dépôt, des bons du Trésor, etc.... étrangers que vous détenez en portefeuille.

- Autres intérêts versés ou reçus : intérêts sur crédits commerciaux, intérêts sur dépôts et emprunts bancaires, sur swaps de devises ou de taux, sur accords de taux futurs (Forward Rate Agreements) etc.

- Versements aux caisses de retraite : versements à des caisses étrangères pour le personnel expatrié employé dans votre entreprise.

II / ENCOURS

- Titres de participation et de placement étrangers détenus : actions étrangères représentatives d'investissements directs (cf. définition en renvoi (1) dans le questionnaire) ou de placements.

- Instruments du marché monétaire : à l'actif, titres de créances négociables étrangers détenus, notamment bons du Trésor, billets de trésorerie, certificats de dépôts, bons BCEAO etc. ; au passif, essentiellement billets de trésorerie émis par votre entreprise et détenus par des non-résidents.

- Produits financiers dérivés : options sur devises, sur taux d'intérêts, sur indices, sur produits de base etc. (indiquer le montant des primes payées ou reçues), bons de souscription (warrants), contrats à terme et swaps de devises, de taux d'intérêt (indiquer à l'actif le montant du principal à recevoir et au passif le montant du principal à livrer).

III / TRANSFERTS EMIS OU REÇUS

Indiquer le montant des paiements versés à des non-résidents et des paiements reçus des non-résidents par l'intermédiaire des banques résidentes.

IV / AUTRES INFORMATIONS

- Participations individuellement > 10 % du capital de l'entreprise : montant des fonds propres (capital social, réserves, report à nouveau, après affectation des résultats) de votre entreprise détenus par des non-résidents à titre *d'investissements directs*. Un investissement direct est constitué dès lors que l'investisseur détient individuellement au moins 10 % du capital ou des droits de vote de l'entreprise faisant l'objet de l'investissement.

- Participations individuellement < 10 % du capital de l'entreprise : montant des fonds propres de votre entreprise détenus par des non-résidents à titre *d'investissements de portefeuille* (placement).

- Affectation des résultats de la période sous revue : distribués aux investisseurs directs, distribués aux autres investisseurs, non distribués, pertes : compte tenu de la période où vous remplissez ce questionnaire, vous connaissez la décision d'affectation des résultats de l'exercice écoulé ; c'est cette affectation qu'il convient d'indiquer ici. En pages 2 et 3 du questionnaire, ce sont les règlements effectués au cours de l'exercice écoulé qui doivent être indiqués.² Les bénéfices non distribués ainsi que les pertes doivent être répartis selon l'origine géographique des investisseurs.

- Participations à l'étranger, individuellement > 10 % des fonds propres des entreprises investies et affectation de ces résultats : mêmes remarques que ci-dessus. Indiquer la valeur de marché de ces participations et non leur valeur nominale.

- Autres actions étrangères détenues : actions étrangères détenues à titre *d'investissements de portefeuille* (placement).

- Effectif du personnel et masse salariale : rubrique destinée à permettre à la Banque Centrale de faire des estimations sur les dépenses de congés et les envois de fonds des salariés d'origine étrangère.

² Pour les entreprises dont l'exercice est arrêté au 30 septembre, indiquer l'affectation des résultats telle qu'elle a été décidée. Toutes les autres rubriques du questionnaire doivent correspondre à l'année civile.